

Assemblée générale OSADOC 2018– Procès verbal

**Le samedi 28 avril à 14 h 30
au centre culturel « Devevou » à Montferrier**

- **Volet statutaire**

Introduction, présentation de l'ordre du jour

Approbation du PV de l'AG 2017 (vote)

Présentation du rapport moral 2017 (vote)

Présentation du compte financier 2017 (vote)

Renouvellement du bureau : recueil des candidatures ; vote pour élire les membres du bureau (3 à 6 membres)

Budget initial 2018 (vote)

Cotisations 2018/2019 (vote)

- **Perspectives**

- **Questions diverses**

1. Introduction, présentation de l'ordre du jour, vérification du quorum

Le Secrétaire rappelle que les statuts prévoient que l'assemblée peut valablement délibérer en présence de 50 % des membres à jour de leur cotisation.

Sur les 58 membres à jour de leurs cotisations 40 sont présents ou représentés car ils ont remis leur « pouvoir ». Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Secrétaire présente l'ordre du jour et rappelle que cette AG aura à renouveler le bureau de l'association conformément aux statuts. Le Secrétaire remercie les membres pour leur présence. Il rappelle que les mineurs de – de 16 ans ne peuvent prendre part au vote.

2. Approbation du PV de l'AG 2017

Le PV de l'AG 2016 était joint à la convocation de la présente AG.

Le Président demande à l'Assemblée de faire part de ses éventuelles remarques sur ce PV. En l'absence de remarque il met ce rapport au vote.

Résolution : l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le PV de l'AG 2017.

3. Présentation du rapport moral 2015-2018

Le rapport moral est présenté par le Président qui au-delà de la seule année de l'exercice retrace les grandes lignes du travail effectué depuis la mise en place de l'association et met en avant les points suivants :

Créée le 14 juillet 2014, l'association de l'Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie a solidement ancré son projet associatif « d'éducation à la pratique musicale amateur en orchestre symphonique ouvert au plus grand nombre et sans discrimination autre que le niveau musical prérequis ».

Concernant notre organisation et le fonctionnement de notre bureau

- Notre mode de fonctionnement est désormais intégré sous Saas (via le logiciel ASSOCONNECT). Ce qui facilite le partage et la coordination entre les membres du bureau et permet de pouvoir, aisément et à tous moments, échanger et/ou transférer les commandes de notre organe gestionnaire.
- Depuis la mi-septembre, la tenue de 4 réunions du Bureau associatif, élargi au comité technique et artistique, a permis de réunir les conditions du succès pour cette nouvelle saison 2018. Le fait de pouvoir nous appuyer sur Jean-Paul Bouvet pour la communication nous a permis d'augmenter l'exposition de notre actualité musicale auprès de la radio.
- Le projet musical est parfaitement maîtrisé et piloté par notre Directeur Artistique/chef d'orchestre Lionel Giroud et son équipe de 6 chefs de pupitre. Il en est de même du projet d'animation pareillement maîtrisé et piloté par notre directeur de séjour David Seignobos et son équipe d'animateurs.

Concernant notre vocation militante et gestionnaire

En tant que président de l'organe gestionnaire de notre projet éducatif artistique, je tiens tout particulièrement cette année, à remercier l'ensemble de nos adhérents, parents et musiciens qui avez accepté de supporter une augmentation tarifaire de 10 % entre 2017 et 2018.

Cette augmentation a amélioré sensiblement notre exploitation au petit équilibre (n'ayant aucune dette ni aucun amortissement à supporter). Vous le savez pour vous le redire tous les ans chaque euro compte quand nos équilibres financiers sont fragiles...

En effet pour information un adulte résident six jours et cinq nuits s'acquittant de ses frais de dossier de son adhésion et de sa taxe de séjour et prenant une chambre single au Lazaret devraient s'acquitter pour son seul hébergement de la somme de 332 € plus 84 € soit un montant total de 416 €.

Le même adulte au tarif OSADOC incluant toujours l'hébergement complet sur la base de six jours et cinq nuits ayant sa chambre individuelle, réglant sa cotisation à l'OSADOC et jouissant en plus d'un séjour musical encadré en orchestre Symphonique, n'aura à s'acquitter pour son simple hébergement que de la somme de 324 € + 90 € + 15 € soit 429 €. C'est-à-dire que pour le montant de la différence, soit 13 €, l'OSADOC lui offre aujourd'hui l'activité à la pratique musicale amateur en orchestre symphonique et les 6 concerts qui vont avec...

En suivant le même raisonnement, un étudiant de plus de 18 ans, pour son simple hébergement, devrait s'acquitter pour six jours et cinq nuits d'une somme de 332 €. Grâce à l'OSADOC ce même étudiant s'acquittant de sa cotisation, jouissant de plus d'un séjour musical paiera au total 306 € + 15 € soit au total 321 €.

C'est-à-dire, une nouvelle fois que pour 11 € de moins qu'un simple hébergement, l'OSADOC lui offre la pratique musicale amateur en orchestre symphonique encadré par six professionnels suivis de six concerts.

Dernier acte militant pour un enfant qui résiderait en hébergement complet six jours et cinq nuits au lazaret ayant des frais de dossier, les parents de cet enfant devraient s'acquitter, taxe de séjour incluse, d'une somme globale de 275 € pour son simple hébergement. Grâce à l'OSADOC les parents de cet enfant payant sa cotisation, lui permettant de bénéficier du séjour musical encadré ainsi que de l'équipe d'animation, n'ont à

s'acquitter au total que de la somme de 285 € plus 15 € soit au total 300 €. C'est-à-dire que la différence sur le simple tarif hébergement est de 25 € euros. Ce supplément de 25 € représente ce que les parents ont à supporter pour que leur enfant musicien pratique son instrument au sein d'un orchestre symphonique.

Il va de soi, et nous les remercions une nouvelle fois, que ce sont nos partenaires et soutiens financiers divers et variés qui nous offrent la différence puisque notre association, bien que de droit privé, est à but non lucratif et ne dégage en conséquence aucun excédent bénéficiant à d'autres fins que le seul intérêt général.

Concernant nos ressources, nos partenaires et notre environnement

Depuis la saison 2015 /2016 /2017 et cette année 2018, ce n'est pas moins de 160 000 € de budget que nous avons sollicité, collectés, puis utilisés au service de notre projet.

- 38 % grâce aux cotisations et aux droits d'inscriptions.
- 20 % par les collectivités territoriales avec lesquelles nous avons passé des conventions essentiellement avec le Conseil Départemental, désormais la DRAC et l'Occitanie nous ont rejoints, la métropole qui ne sera bientôt plus à nos côtés faute d'inadéquation à leurs orientations stratégiques et à la raréfaction de crédits discrétionnaires. Parmi ces collectivités territoriales les six communes qui nous accueillent, ainsi que la commune de Grabels qui nous fait l'honneur de nous soutenir tous les ans à hauteur de 400 € depuis notre re-creation.
- 8 % par la Caisse des Dépôts qui ne sera plus à nos côtés à partir de la saison prochaine (jamais plus de trois ans...).
- 17 % par les différentes entreprises qui nous ont soutenus et nous soutiennent encore à ce jour au nombre desquelles nous avons pu compter SNCF/GenAPI /ORCHESTRA/SEPTEO /OC'VIA/et depuis cette année le CE d'Orange-DTSI.
- 9 % par les dons faits, soit au travers nos opérations de Crowdfunding ou **dons divers** ainsi que les précieux 8 % nous ont été apportés au titre de bénéficiaire des concerts de soutien organisés par nos amis de l'Orchestre National de Montpellier.
- X % enfin fournis sous forme d'avantages en nature, et c'est beaucoup... par nos amis du conservatoire à rayonnement régional de Montpellier qui nous prêtent leurs percussions, à quoi s'ajoutent des locaux pour répéter ainsi que divers autres matériels... Le tout avec beaucoup de bienveillance.

Ces ressources qui nous permettent année après année de préparer du mieux possible des séjours et des programmes musicaux constamment ambitieux pour le plus grand bénéfice de tous !

Autant de soutiens qui nous ont permis de mettre en place un plan et un calendrier d'actions au nombre desquels figurent des partenariats solides avec des compositeurs et nombre de collectivités territoriales (Intercommunalités incluses.)

Le développement du maillage des membres actifs et associés entre 2015 et 2018 nous permet aujourd'hui de compter sur un réseau de 180 membres, passés et présents et sur un socle de 16 communes partenaires pour 24 concerts délivrés.

Notre bureau s'appuyant sur tous ses partenaires territoriaux, et principaux organismes de soutien et d'organisation de l'économie musicale régionale, confère à notre association une chaîne de relais efficace en Hérault pour l'instant et dans un futur proche en Occitanie pour envisager pouvoir mettre en place des spectacles, qui balayeront année après année tout l'éventail des possibilités orchestrales symphonique.

En termes d'infrastructures, nous sommes conscients de l'importance que revêtent pour nos adhérents les questions de sécurité et de confort des aménagements d'accueil. C'est pourquoi nous nous sommes à nouveau rapprochés du lazaret de Sète désormais passé sous la bannière de Ternélia et non plus celle de Cap France, pour collaborer toujours plus étroitement.

Adresse du siège social [Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. \[www.osadoc.com\]\(http://www.osadoc.com\)](#) OSADOC est une

Il faut sans attendre, nous impliquer tous (chaque Osadociens...) dans le fonctionnement de notre OSADOC pour alimenter la réflexion et orienter les choix de ceux que nous sommes et qui vous représentent.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport moral et le bilan pluriannuel présenté par le Président et donne quitus au bureau.

4. Présentation du compte financier saison 2017

La Trésorière rappelle que le suivi financier de l'association se fait par « saison musicale » soit du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N. Le tableau de bilan financier (voir ci-dessous) de la saison 2017 a donc pour période de référence « du 1 juillet 2016 au 30 juin 2017 ».

Le compte financier ci-dessous est présenté en séance.

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
60 – Achats	122	70 – Ventes de produits finis, prestations de services	-
- Achats d'études et de prestations de services		- Marchandises	
- Achats non stockés de matières et fournitures		- Prestations de services	
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Produits des activités annexes	
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	122		
- Fournitures administratives		74 – Subventions d'exploitation	20 990
- Autres fournitures		- Etat	
		- Métropole	1 500
61 – Services extérieurs	774	- Département CG 34	4 000
- Sous-traitance générale		- Communes accueil + Grabels	6 490
- Locations mobilières et immobilières		- DRAC	3 000
- Entretien et réparation		- Autres Mécénat	6 000
- Assurances	191		
- Documentation	301	75 – Autres produits de gestion courante	12 894
- Divers		- Cotisations courantes	780
cmf/sacem	282	- Inscriptions frais séjour	11 634
62 – Autres services extérieurs	21 059	- chambre individuelles	480
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 400		
- Publicités, publications	2 609		
- Déplacements, missions et réceptions	16 866		
- Frais postaux et de télécommunication	183		
- Services bancaires			

- Divers		76 – Produits financiers	
63 – Impôts et taxes		77 – Produits exceptionnels	
- Impôts et taxes sur rémunérations		- Sur opération de gestion	
- Autres impôts et taxes		- Sur exercices antérieurs	
64 – Charges de personnel	16 817	78 – Reprise sur amortissements et provisions	
- Rémunérations du personnel	9 637		
- Charges sociales	6 359		
- Autres charges de personnel	820		
65 – Autres charges de gestion courante			
66 – Charges financières	8		
67 – Charges exceptionnelles	-		
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements			
TOTAL DES CHARGES	38 780	TOTAL DES PRODUITS	33 884
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	7 516
- Secours en nature		- opération Crowdfunding	4 002
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations Orchestre national de Montpellier	2 424
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	1 090
TOTAL DES CHARGES	38 780	TOTAL DES PRODUITS	41 400
		SOLDE	2 621

La maîtrise du budget a fait l'objet d'une attention particulière avec un montant de dépenses en léger recul, pour une activité à périmètre constant.

La saison musicale 2016/2017 s'est ainsi soldée par un résultat positif de 2.621€ (p.m. : + 4.280 € l'an passé).

Les points ci-dessous sont mis en avant :

- 41.400 € de recettes dont : 3.000 € de l'État (DRAC), 1.500 € de la Métropole, 4.000 € du CD 34, 6.490 € des Communes, concert de soutien (2.424 €) et Crownfunding (4.002 €), autres mécénats (6.000 €)...
- Le poids des cotisations et participation aux frais est important (12.894 €). Toutefois notre équilibre reste fragile et la recherche de subventions reste un exercice indispensable mais de plus en plus compliqué.
- 38.780 € de dépenses. Postes importants : charges de personnels (16.817 €), services extérieurs dont stage du Lazaret (21.059 €), frais de logistique divers...

Sur ces bases, le rapport financier de la saison 2016-2017 est mis au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier présenté par la Trésorière et donne quitus au bureau.

Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une

5. Renouvellement du bureau de l'Association

Le Secrétaire rappelle que nos statuts prévoient :

- que l'Assemblée Générale élit parmi ses membres un bureau composé de 3 à 6 personnes ;
- qu'une fois élu le bureau désigne un Président, un vice-Président, un(e) Secrétaire, un(e) Trésorier(e) et le cas échéant des adjoints aux deux dernières fonctions ;
- que les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulable mais que les autres le sont ;
- que les membres du bureau sont élus pour 3 ans.

Le Secrétaire rappelle ensuite le fonctionnement actuel : un bureau composé de 3 membres élargi à un comité technique et artistique auquel participent Lionel Giroud, Serge Roccamora et David Seignobos. Par ailleurs Jean Paul Bouvet apporte un appui au bureau sur le volet communication.

Le bureau étant en place depuis 3 exercices (2015, 2016 et 2017) il convient de procéder à son renouvellement.

Le Secrétaire demande aux membres qui souhaiteraient être candidats de se faire connaître. Les membres actuels (Isabelle Albert, Daniel Boulanger, Guillaume Randriamampita) indiquent qu'ils se représentent mais qu'il serait utile que d'autres personnes intègrent le bureau. Aucune candidature ne se profilant il est également rappelé que la composition du bureau peut évoluer en cours de mandature et que sans en être membre du bureau, toutes les bonnes volontés peuvent participer à la vie de l'association. Plusieurs membres indiquent qu'ils seraient prêts à s'investir (Théo, Dario, Jean-Baptiste, Valentine, Amélie, Mathilde A., Karine...).

Les candidatures étant identifiées le Secrétaire propose de passer au vote et demande s'il y a des objections à ce que l'on procède par vote à « main levée ». En l'absence d'objection il est demandé à l'AG de se prononcer sur les 3 candidatures.

Toutes les candidatures reçoivent un vote positif à l'unanimité.

Résolution : l'Assemblée générale élit ce jour les membres suivants pour constituer le bureau de l'association : Isabelle Albert, Daniel Boulanger, Guillaume Randriamampita

Les membres élus du nouveau bureau échangent quelques instants pour arrêter les fonctions de chacun. Devant l'Assemblée Générale la composition de nouveau bureau est ainsi arrêtée :

- Président : Daniel Boulanger
- Vice Président : Guillaume Randriamampita
- Trésorier : Isabelle Albert
- Secrétaire : Guillaume Randriamampita

5. Présentation programme 2018

Les 6 concerts prévus sont les suivants :

Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie

Date	Lieu	Horaires
Vendredi 20 avril 2018	Thézan-lès-Béziers	18h00
Samedi 21 avril 2018	Puisserguier	18h00
Dimanche 22 avril 2018	Combaillaux	18h00
Vendredi 27 avril 2018	Fabrègues	18h00
Samedi 28 avril 2018	Montferrier	18h00
Dimanche 29 avril 2018	Péret	18h00

OSADOC - Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie

EN CONCERT

Rem. / programme : 06 12 04 32 07 - www.osadoc.com

OSADOC est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269

A noter : avant le concert de Thezan, prestation prévue à l'EHPAD de LAURENS.

6. Budget initial 2018

Budget prévisionnel 2018		Bureau bénévoles 400H	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE AMATEUR D'OCCITANIE			
OSADOC 2018		OSADOC 2018	
Dépenses	prévisionnel	Recettes	prévisionnel
Encadrement Pédagogique & Educatif	16 000 €	Sponsors & Mécènes	8 500 €
Par CEA (63% Sal net + 10% cotis sal + 26% Cotis Pat)			
Masse salariale Prof stage, chef et raccords	11 410 €	CE Orange	3 500 €
*répétition cordes (3h x 3 professeurs)	600 €		
*répétition tutti (3h x 6 professeurs, raccords et stage)	7 520 €	CDC	5 000 €
*masse salariale L.G/répétitions, stage et raccords)	2 510 €	Subvention de fonctionnement	14 260 €
Supplément URSSAF	780 €	Conseil Régional d'Occitanie	4 500 €
Masse salariale animateurs et directeur stage	3 030 €	CD34 Culture educ musicale M. CALVAT	4 000 €
*masse salariale directeur stage (1 BAFFD)	930 €		
*masse salariale 3 animateurs (3 BAFA) + 1 stagiaire BAFA	2 100 €	MMMM	2 000 €
		Chèque fidélité Lazaret	360 €
Contrat GUSO régisseur technique JPM	1 560 €	SUBV Mairie Grab Subvention	400 €
*(repérages, stage et concerts, renfort)	1 560 €	DDNM concert de soutien	
		DRAC	3 000 €
Frais hébergements	15 000 €		
*hébergement pension complète 6 jours et 5 nuits	15 000 €	Dons	3 000 €
		Divers donateurs	
Frais annexes	16 047 €	Crowdfunding	
*communication	2 500 €		
*assurances	340 €	Droits d'inscription au stage	15 102 €
*Commande œuvre contemporaine auprès d' A Mannay	1 400 €	*30 mineurs x 285 €, 1 mineur à 224 €	8 550 €
*location véhicule pour transport percussions + praticables	1 000 €	*14 étudiants x 306 €	4 284 €
*transport collectif des stagiaires	1 000 €	*7 adultes x 324 €	2 268 €
*achat/location de partitions (Béatrice Inclue)	800 €	*4 encadrants anim/éduc x 0 €	0 €
*location d'instruments de percussions	0 €	Supplément chambre single	360 €
*location salles répétitions	230 €	# chambres "single" x 90€	360 €
*Droits CMF + SACEM	500 €	Cotisations associative 15€/musicien	825 €
*frais divers + pharmacie + malette pédagogique	400 €	*55x 15€	825 €
*frais de représentation concert de soutien choco+fleurs solistes	250 €	Partenariats communes et comcom d'accueil	6 000 €
*gouters, pauses café (répétitions et stage)	300 €	*6 communes (6*1000€) Subvention partenariat	0 €
*Tee-shirt orchestre	500 €	Evénements exceptionnels	
*Divers	6 627 €		
*reversement paypal	0 €		
*frais bancaires	0 €		
*Dernier repas en tutti à Perret	200 €		
Evénements exceptionnels	1 000 €		
Imprévu	750 €		
Petites Réparation Instrument divers	250 €		
TOTAL DES DÉPENSES	48 047 €	TOTAL DES RECETTES	48 047 €

Le budget prévisionnel pour la saison 2018 s'élève à 49.047 € (cf. détail dans le tableau ci-dessus).

Quelques commentaires :

- Opération de crowdfunding en cours. (3005 à ce jour !)
- Pas de concert de l'ONM en 2018, (Agenda de l'orchestre non compatible)
- Augmentation des frais d'inscription au stage (désormais facturé au prix réel d'hébergement)

La proposition de budget est soumise au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2018

Pour la saison 2018/2019 il est proposé de maintenir à 15 € le montant de la cotisation. Cette proposition est soumise au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le montant des cotisations pour la saison 2018/2019 qui sera de 15 € par membre

7. Perspectives

Le Président présente une piste d'évolution pour OSADOC

En termes de production artistique, une réflexion avec le conseil départemental et la DRAC est en cours pour faire évoluer notre projet dans un premier temps vers la création d'un orchestre symphonique junior dans une logique de « filière de musiciens », voire dans un second temps vers l'ouverture en complément de nos orchestres symphoniques à des voix (chœur).

La création d'OSADOC junior (30 musiciens) conduirait à revoir notre organisation, dégager un budget additionnel de l'ordre de 20.000 €...

Ce projet suscite beaucoup de questions des membres d'OSADOC (articulation à préciser, risque budgétaire, perte d'image, diminution du nombre de concert...). Aussi est il décidé de prendre un temps supplémentaires pour poursuivre la réflexion et prévoir un nouvel échange sur ce sujet.

Autre proposition

Afin de générer des ressources supplémentaires, des membres proposent que des musiciens puissent prendre part à des **peña**.

L'idée semble intéressante et mérite d'être approfondie. Il est proposé d'en parler lors d'un prochain bureau élargi (en présence de Dario, JB, Théo, Amélie).

8. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'Assemblée générale prend fin à 15 H 55.

Daniel BOULANGER
Président

Guillaume RANDRIAMAMPITA
Vice-Président, Secrétaire

Isabelle Albert
Trésorier

